

MARLY, le 9 décembre 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 7 décembre 2022
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 09	<u>Etaient présents :</u>	Mrs. HORY, ROSE,
Nombre de membres présents	: 06		Mmes JACOB-VARLET, HETHENER
Nombre de suffrages exprimés	: 08		LARCHER, NOEL
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absentes excusées :</u>	Mme FRANCFORT (délégation à Mme HETHENER)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme MOREAU (délégation à Mme JACOB-VARLET)
		<u>Absent :</u>	M. ROTHEA

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 30 novembre 2022

XXXV – Repas des Anciens - contrat d'engagement sécurité incendie.

Pour son traditionnel repas des Anciens, afin se conformer aux exigences en vigueur concernant la sécurité, l'incendie et les urgences de santé, le C.C.A.S a décidé de faire appel à une société spécialisée pour la manifestation le 22 janvier 2023.

Le prestataire mettra à disposition une équipe de 2 agents qualifiés SSIAP1 et 1 agent SSIAP2 (Service de sécurité et d'assistance à personnes) de 11h30 à 18h30.

Le coût de ce service est fixé à 665,28 € TTC pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le contrat d'engagement
- **de REGLER** la facture d'un montant de **665,28 € TTC** à la société HEXAGONE Sécurité

Les crédits en conséquence seront prévus au budget.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 9 décembre 2022

Pour extrait conforme, Marly, le 9 décembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Le Président du C.C.A.S

Thierry HORY
Maire de la Ville de Marly